

Participation aux cérémonies de  
l'Indépendance de la République Malgache,  
Tananarive, 29-31 juillet 1960.

- - - - -

1.- Impressions générales.

Les festivités, dont le programme fera l'objet d'un rapport détaillé de M. le Consul Gubler, deuxième membre de la Délégation suisse, se sont déroulées de manière très satisfaisante. Elles ont permis aux délégations étrangères d'avoir des contacts personnels avec le Président de la République, M. Philibert Tsiranana, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Louis Rakotomalala et les autres membres du Cabinet, les Présidents du Sénat et de la Chambre, le Maire de Tananarive et de nombreuses autres hautes personnalités malgaches et françaises et leurs épouses d'une part et avec les autres délégations et le Corps diplomatique et consulaire d'autre part.

Le Madagascar est totalement différent du Continent africain. Dans sa population hétérogène - elle est composée de dix-huit races différentes - domine l'influence asiatique: Indonésiens, Malais, Hindous, Arabes, etc. C'étaient les habitants du plateau, de peau moins foncée, qui formaient la caste dirigeante du pays avant l'arrivée des Français, en 1896, tandis que les habitants de la côte, de peau plus foncée, étaient considérés comme inférieurs. Le nouveau régime les ayant mis au pouvoir, ce sont maintenant les gens de la côte qui, à quelques exceptions près (2 Français, 1 Métis et 1 Houva) régissent le Gouvernement. La future répartition du pouvoir dépendra du résultat des élections prévues pour le mois de septembre. Il est donc, actuellement, prématuré de formuler les pronostics sur l'avenir du nouveau régime.



- 2 -

Le Président Tsiranana fait une excellente impression. C'est une forte personnalité; il est intelligent, raisonnable, calme quoique très actif, aimant personnellement suivre dans le détail les affaires qu'il considère importantes.

Le Ministre des Affaires Etrangères est un Métis. Une de ses filles a marié un Suisse et lui-même professe une grande admiration pour notre pays et son peuple.

Le maire de Tananarive, un pasteur protestant, connaît et admire également la Suisse où il a noué des relations avec des milieux ecclésiastiques. Il est socialiste et est considéré de tendance très à gauche.

Le peuple malgache possède en général les qualités et les défauts du Métis. Les gens sont intelligents, aimables, mais indolents. Ils sont surtout orientés vers l'agriculture et l'élevage et ne montrent aucun goût pour l'industrie ni le commerce; ce dernier est aux mains des Hindous et des Grecs. La vente au détail aux paysans s'effectue par des Chinois. A ce sujet, on craint une infiltration communiste venant de Hongkong. Par conséquent, on exerce un contrôle aussi strict que possible afin de prévenir l'immigration d'éléments subversifs.

Les débuts de l'indépendance seront difficiles; le peuple malgache en attend beaucoup mais ne veut toutefois consentir à des sacrifices. Le Malgache est passé maître en l'art de se soustraire aux impôts. Les caisses sont d'ores-et-déjà vides et l'on prévoit un déficit régulier considérable. Les Français se déclarent prêts à continuer leur aide et à conseiller, mais petit-à-petit et aussitôt que possible les experts français seront remplacés par des indigènes. Il est à prévoir, dans ces conditions, une inévitable baisse du niveau administratif et économique.

J'en eus la confirmation par un commerçant suisse de taille qui ajouta qu'il ne se laisserait pas décourager par les événements et qu'il essaierait de se maintenir à



- 3 -

flot. Il espère en effet qu'après les difficultés passagères, la situation s'améliorera.

La France a conclu avec la République Malgache un traité de collaboration qui s'avère nécessaire pour assurer la continuité. Cependant les éléments de gauche considèrent cet accord comme un prétexte qui permettra aux Français de continuer à gouverner Madagascar. Ils réclament son abolition afin d'assurer une indépendance véritable.

Quant aux Suisses, ils redoutent que ce traité crée des répercussions défavorables pour notre commerce d'exportation étant donné qu'il tend autant que possible à canaliser les achats vers la France. Il est devenu plus difficile d'obtenir des contingents d'importation pour des marchandises suisses étant donné que ceux-ci ne sont plus réservés à un seul et unique pays mais s'appliquent à un ensemble de pays européens qui ne font pas partie de la zone Franc et du Marché commun (Suisse, Autriche, etc.).

## 2. - Organisation de nos relations futures.

A mon arrivée à l'aéroport, le Ministre des Affaires Etrangères me souhaita la bienvenue, exprimant aussitôt l'espoir que la Suisse accrédi-tera un ambassadeur à Madagascar.

Tous les consulats de carrière à Tananarive, à l'exception du consulat suisse, ont déjà été transformés en ambassades. Les missions étrangères actuellement présentes dans ce pays font l'objet de la liste ci-jointe, établie par notre consulat.

L'Allemagne a décidé de satisfaire au désir des nombreux états nouvellement indépendants en nommant partout des ambassadeurs, titre qui ne modifiera en rien leur statut interne (Regierungsrat, Legationsrat, Geheimrat, etc.). Le Portugal a décidé de transférer le premier secrétaire de son ambassade de Prétoria à Tananarive, en qualité de chargé d'affaires en pied. Les Pays scandinaves et la Grèce élèveront probablement



- 4 -

leurs consulats honoraires en consulats généraux honoraires. Mes collègues belges, autrichiens et italiens n'étaient pas au courant des futures intentions de leur gouvernement respectif. Les Pays-Bas nommeront un ambassadeur, avec résidence en dehors du pays, probablement à Prétoria.

L'Union Sud-africaine était représentée aux cérémonies de l'Indépendance par un membre du Cabinet, M. Diederichs, Ministre de l'Economie. Il était accompagné par le Sous-secrétaire d'Etat pour l'Afrique au Ministère des Affaires Etrangères, le Ministre Jones, et un secrétaire. Par suite du manque d'occupation, le consul Sud-africain avait été rappelé à Prétoria voici quelque temps, mais il est probable que le consulat soit réinstallé, l'Union Sud-africaine désirant maintenir les bonnes relations avec la République malgache.

Le premier conseiller du Haut Représentant français m'a confié que le Gouvernement malgache porte essentiellement son intérêt sur le rang d'ambassadeur, le lieu de résidence serait secondaire. A son avis et celui d'autres interlocuteurs, rien n'empêche la Suisse d'accréditer le représentant diplomatique en Union Sud-africaine également à Madagascar. Quant à la République Malgache elle-même, sa pénurie de cadres ne lui permettra de créer pour l'instant qu'une demi-douzaine, au maximum, de postes diplomatiques dans les principaux centres du monde.

En ce qui nous concerne, la meilleure solution future serait sans doute la nomination d'un ambassadeur accrédité auprès des différents états indépendants d'Afrique orientale. Au sujet des moyens de communication, Nairobi offrirait les meilleures possibilités. Mais la situation en Afrique n'est pas encore mûre pour une décision dans ce sens et l'avenir du Kenya, en particulier, est incertain.

A Tananarive, j'ai pu me rendre compte que M. le Consul Gubler jouit d'une excellente situation vis-à-vis des

./.



- 5 -

autorités malgaches. Mais seule l'expérience nous dira s'il pourra continuer avec succès à sauvegarder sur place, sans titre diplomatique, les intérêts suisses auprès du Gouvernement malgache.

Au cas où dans ces conditions vous désireriez accréditer, dans l'entre temps, l'agent diplomatique suisse de Prétoria, il lui serait aisé de faire chaque année une courte visite à Madagascar après son retour de Prétoria de la Session parlementaire qui est suivie d'une période de vacances. Il aura la possibilité de choisir entre deux voies de communication rapides; elles partent toutes deux de l'aéroport Joburg/Prétoria: par Nairobi (S.A.A. puis Air France) ou par l'île Maurice (S.A.A./Quantas puis Air France dont le terminus est l'île Maurice).

A Tananarive, le personnel du consulat se compose actuellement du chef de poste, du chancelier et d'un employé de bureau malgache qui dactylographie aussi les lettres non confidentielles. Le personnel est entièrement occupé et doit fréquemment dépasser l'horaire de travail pour venir à bout de la tâche. Il serait grandement désirable que Berne attribue à ce poste une secrétaire, à moins qu'une personne soit engagée sur place, mais la nécessité s'en fait sentir, d'autant plus qu'avec le nouveau régime, les appels au consulat iront probablement en augmentant. M. Gubler m'a assuré que les conditions de vie sont tout-à-fait acceptables pour une demoiselle. Il lui serait possible de trouver un petit appartement.

Berne, le 15 août 1960.

Franz Kappeler,

Ambassadeur de Suisse en mission spéciale.

*F. Kappeler*

LISTE DES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES A  
MADAGASCAR (FIN JUILLET 1960)

-----

ALLEMAGNE OCCIDENTALE	Ambassade
BELGIQUE	Consulat (honoraire)
CHINE NATIONALISTE	Ambassade
DANEMARK	Consulat (honoraire)
ESPAGNE	Consulat Général Paris
FINLANDE	Consulat (honoraire)
INDE	Ambassade
ITALIE	Agence consulaire
NORVEGE	Consulat (honoraire)
PAYS-BAS	Consulat (honoraire)
PHILIPPINES	Consulat (honoraire)
PORTUGAL	Consulat (honoraire)
ROYAUME-UNI de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	Ambassade
SUEDE	Consulat (honoraire)
GRECE	Consulat (honoraire)
U.S.A.	Ambassade

-----

Est également prévue l'ouverture d'une Ambassade d'Israel  
et d'une Ambassade du Portugal.

-----